

**Fiche d'engagement 2016 / 2017**  
**2<sup>ème</sup> année du DUT Mesures Physiques**  
**CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**



**ⓘ** Pour établir la convention de formation, ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires et retourné à :

Courriel : benoit.champin@iut-tlse3.fr ..... Copie à : delphine.couderc@univ-tlse3.fr .....

**1. L'ALTERNANT**

Nom et prénom du salarié : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

E-mail : ..... Tél. (portable) : .....

**2. L'ENTREPRISE**

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE : .....

Activité de l'entreprise : .....

SIRET: ..... Code NAF: .....

Convention collective applicable et code IDCC : .....

Effectif du site : .....

Avez-vous déjà accueilli des alternants :  Oui  Non

Missions confiées à l'alternant (Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée) : .....

**3. LE CONTRAT**

Type de contrat :  CDD  CDI Nous joindre impérativement la copie du contrat

Dates du contrat : Du ..... au .....

Nom du tuteur en entreprise : ..... Poste occupé : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Contact administratif : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

**4. LA FORMATION**

Etablissement de formation responsable : **Université Toulouse III - Paul Sabatier - Mission Formation Continue et Apprentissage 31062 TOULOUSE Cedex 9**

N° SIRET de l'organisme de formation : **193 113 842 000 10** N° de déclaration d'activité : **7331P001631**

Dates de la formation : **Du 03/10/2016 ..... au 06/09/2017** ..... Code spécialité de la formation : .....

**5. LE FINANCEMENT**

Nom de votre OPCA (Organisme Collecteur Paritaire Agrée) : .....

Personne chargée des dispositions financières dans l'entreprise : .....

E-mail : ..... Tél. : .....

Adresse de facturation (si différente de l'entreprise d'accueil) : .....

CP : ..... VILLE : ..... SIRET : .....

**Le coût de la formation est de ...6600 € - 550 heures de formation**

**ⓘ Veuillez contacter votre OPCA afin de vérifier les modalités de prise en charge de la formation**

**L'entreprise s'engage à compléter le versement, si son OPCA ne prend pas en charge la totalité du financement.**

Subrogation de paiement (nous facturons directement à votre OPCA) :  Oui  Non

**6. CONTACTS UNIVERSITAIRES**

Nom du responsable formation **Benoît CHAMPIN** .....

E-mail : benoit.champin@iut-tlse3.fr:

Tél. : .....

Contact mise en œuvre du contrat (MFCA) : **Delphine COUDERC** .....

E-mail : delphine.couderc@univ-tlse3.fr ..... Tél. : 05 61 55 87 15

..... A ..... le

Signature et Cachet de l'entreprise :

Signature du Responsable de formation :

Signature du stagiaire :

**DEMARCHES ET CIRCUIT ADMINISTRATIF pour la mise en place du contrat**

ACTEURS	DELAI	ACTIONS A REALISER										
<b>L'EMPLOYEUR/ LE FUTUR SALARIE</b>	En amont du contrat	Une fiche d'engagement est transmise à l'employeur. Elle doit être <b>signée des deux parties</b> (employeur et salarié) et <b>retournée par mail</b> au responsable de formation et/ou à la personne chargée de la mise en œuvre du contrat ( <u>voir rubrique : contacts universitaire</u> )										
<b>LE SERVICE DE L'UNIVERSITE (MFA)</b>	<b>Après réception de la fiche d'engagement dûment remplie et signée</b>	Fournit à l'entreprise les éléments qui seront annexés au contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 exemplaires de la convention de formation entre l'université et l'entreprise</b></li> <li>• <b>Le planning d'alternance et le programme de formation</b></li> </ul> Inscrit le salarié sous le statut formation continue										
<b>L'EMPLOYEUR</b>	dans les 5 jours * suivant la date l'embauche	1. Effectue la <b>DPAE</b> (Déclaration Préalable à l'Embauche) auprès de l'URSSAF et fait passer une <b>visite médicale d'embauche</b>  2. <b>Nomme obligatoirement un tuteur d'entreprise</b> (doit avoir au moins 2 ans d'expérience sur le même profil de poste)  3. <b>Remplit et adresse le contrat de professionnalisation</b> en 3 exemplaires originaux, <u>signé par les 2 parties</u> (employeur et salarié) à son OPCA avec les pièces nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La convention de formation</b></li> <li>• <b>Le programme de formation, le planning de l'alternance</b></li> <li>• <b>La demande de prise en charge</b>, qui peut être différente selon les OPCA</li> <li>• <b>La fiche de renseignement tuteur</b>, qui peut être différente selon les OPCA</li> </ul> Le formulaire CERFA n° 124 34-02 est téléchargeable en ligne <a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/cms/tomcatleader_9326/actualites/formulaires-apprentissage-et-professionnalisation">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/cms/tomcatleader_9326/actualites/formulaires-apprentissage-et-professionnalisation</a>  4. <b>Signe et renvoie un exemplaire de la convention de formation à la Mission formation et continue et apprentissage - 31 062 Toulouse Cedex 9</b>  5. <b>Verse une rémunération mensuelle même pendant les périodes à l'université</b> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Moins de 25 ans</th> <th>Plus de 26 ans</th> </tr> <tr> <th>Moins de 21 ans</th> <th>21 à 25 ans</th> <td rowspan="3">85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic 1466.62 € brut</td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>minimum 65 % du Smic</td> <td>minimum 80 % du Smic</td> </tr> <tr> <td>953.03 € Brut</td> <td>1173.29 € Brut</td> </tr> </tbody> </table> Base du SMIC au 01 janvier 2016 : 1466.62 € brut  6. <b>Finance le coût de la formation</b> par l'intermédiaire de son OPCA <i>Il est toutefois conseillé aux employeurs de déposer le dossier avant le début de l'exécution du contrat de professionnalisation, afin de s'assurer auprès de l'OPCA de sa conformité et de la prise en charge totale ou partielle du coût de formation.</i>	Moins de 25 ans		Plus de 26 ans	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic 1466.62 € brut	minimum 65 % du Smic	minimum 80 % du Smic	953.03 € Brut	1173.29 € Brut
Moins de 25 ans		Plus de 26 ans										
Moins de 21 ans	21 à 25 ans	85 % de la rémunération conventionnelle sans pouvoir être inférieur à 100 % Smic 1466.62 € brut										
minimum 65 % du Smic	minimum 80 % du Smic											
953.03 € Brut	1173.29 € Brut											
<b>L'OPCA</b>	à réception et dans un délai de 20 jours	Emet un avis sur la recevabilité du contrat de professionnalisation Décide de la prise en charge des dépenses liées à l'action de professionnalisation Notifie sa décision à l'employeur et aux salariés Transmet le contrat à la DIRECCTE pour enregistrement										
<b>EQUIPE PEDAGOGIQUE</b>	Pendant la formation	Transmet les feuilles de présence à l'entreprise et à la personne concernée au sein de la MFA ( <u>rubrique contacts universitaire</u> )										
<b>LE SERVICE DE L'UNIVERSITE (MFA)</b>	à la fin de la formation	Etablit une facture et l'envoie accompagnée des feuilles d'émargement et des attestations de présence soit à l'entreprise soit à l'OPCA, s'il y a demande de prise en charge										

**AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR**

- Réduction générale sur cotisations patronales pour les rémunérations n'excédant pas 1.6 du SMIC par an.
- Aide versée par pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de + de 26 ans (2000€) et + 45 ans (2000€)
- Exonération des charges patronales (cotisations de sécurité sociale et d'allocation familiale pour les demandeurs d'emploi de + de 45 ans (se rapprocher de l'URSSAF)
- Aide spécifique pour l'embauche « d'un travailleur reconnu handicapé » (de 1500 à 3000 euros)